



Tel : 04.92.30.05.75
Mail : elisabeth.albanese@le04.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Réunion du jeudi 30 novembre 2023 - 10 heures

L'an deux mille vingt-trois, le trente novembre, à dix heures, dûment convoqué par lettre individuelle, le Comité Syndical s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la Présidence d'Alain DELSAUX, dans la salle de réunion 038 du Conseil départemental, Immeuble François Mitterrand à Digne Les Bains.

Etaient présents :

En qualité de Délégués
du Conseil départemental :

Alain DELSAUX
Marcel GOSSA

En qualité de Délégués
des Communes :

Annot : Jean FENOUIL
Castellane :
Colmars Les Alpes : Aline MARENGO
Cruis :
Dauphin :
Entrevaux : Éric BONIFASSI
Lurs : Jacqueline LADET
Mane : Michèle RIEMANN
Montfuron : Pierre FISCHER Maire
Moustiers :
Riez : Claude ARNAUD
Saint-Martin de Brômes : Jean Michel BOUGE
Saint-Michel L'Observatoire-Lincel : Philippe JOLY
Seyne : Laurent PASCAL Maire
Simiane La Rotonde :

Participaient également :

En tant que membres du comité syndical : Jean MAZZOLI (expert), Pauline OLIVEIRA (expert), Lucie GOSSMANN.

Egalement : Éric OLIVE, Directeur de l'attractivité de l'AD04, Bernard BARTOLINI et Réjane MATTHIEU, délégués départementaux de la FONDATION DU PATRIMOINE (CCI des Alpes de Haute-Provence 60 Boulevard Gassendi 04000 - DIGNE LES BAINS Tél 04-92-30-59-88), Elisabeth ALBANESE, Direction adjointe aux stratégies culturelles du Conseil départemental, Villages et Cités de Caractère.

Excusés :

Les membres du Conseil départemental : Michèle COTTRET, Jacques BRES, Michel DALMASSO, Claude BONDIL, Elisabeth JACQUES, Stéphanie COLOMBERO, Magalie SURLE-GIRIEUD, Isabelle MORINEAUD.

Les membres des communes : Catherine BARRE MONGE, Line TILLEMAN, Anne Cécile GINESTE, Laurence ROBION LE PORT, Jean-Pierre CHABUS, Alain TROUCHET (expert), Monique QUER, Olivier HENRY (expert), Marc PATIMO, Thierry RICHARME, Lucas GUIBERT, Robert BOXBERGER, Romain COLIN, Franck ROUGEAUD (expert), Geneviève HAMOT, Gérald BACHASSON, Martine GINESTE, Isabelle GIORDANENGO, Valérie PERNIN (expert), Laurence DEPIEDS-MATHERON, Maire de Saint-Martin-de-Brômes (Expert), Magali GRANIER, Alain PASTRE, André SAVORNIN (Expert), Bernard CAVALLO, Gilbert EL KAIM.

Egalement : Laurent CHAIGNE, UDAP04, Architecte des Bâtiments de France, Anne RINJONNEAU, Directrice Adjointe aux Stratégies Culturelles CD04. Secrétaire de séance : Marcel GOSSA

- 8 DEC. 2023 CLO**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°D-04-VCC (30/11/2023)**

Objet : Editions touristiques : recensement des besoins des communes et lancement d'une consultation pour la saison 2024

Le Président expose que l'Agence de développement 04 en partenariat avec le SMVCC04 gère la promotion et la valorisation de notre offre touristique, avec l'accompagnement pour la réalisation des outils de communication. L'édition touristique qui a été réactualisée avec la nouvelle identité graphique intègre désormais nos 15 communes labellisées.

Afin de pouvoir répondre à la demande des communes VCC, offices de tourisme et la distribution lors des salons, il conviendra de réimprimer brochure, cartes postales et marques pages pour l'année 2024. Un recensement sera fait pour connaître les besoins des communes et procéder à une consultation pour la réalisation des éditions ; L'agence de développement 04 sera force de proposition pour la création d'un produit touristique afin de valoriser nos cités de caractère auprès du grand public en partenariat avec le SMVCC04 avec la signature d'une convention.

LE COMITE SYNDICAL,

VU l'article L 5722-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les Syndicats Mixtes ;

VU les statuts du SMVCC, modifiés en dernier lieu par arrêté préfectoral N° 2022-364-009 du 30/12/2022 ;

ENTENDU le rapport du Président,

Le comité syndical,

APRES EN AVOIR DELIBERE ET DEBATTU,

AUTORISE le Président à :

- recueillir les besoins des communes en termes d'édition,
- accomplir les démarches et formalités nécessaires pour la réalisation des éditions touristiques du SMVCC. Les différentes étapes seront suivies par la commission « Edition Communication » qui seront ensuite proposées à la validation du comité syndical,
- se rapprocher de l'Agence de Développement (AD04) pour la création d'un produit touristique valorisant notre offre « villages de caractère » avec la signature d'une convention précisant les modalités ;
- Ces opérations seront réalisées dans la limite des crédits inscrits au Budget 2024.

LE COMITE SYNDICAL A ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 30 novembre 2023

Le Président du Syndicat Mixte,



Alain DELSAUX